

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 avril 2021

### XV. Approbation des demandes de remise gracieuse

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les demandes de remises gracieuses comme suit :

#### Université

Montant remise gracieuse	Compte	Références	Objet	Motif remise gracieuse	Avis agent comptable
3 590,44	42100000	300036127/2019	Trop-perçu rémunération suite à départ en retraite	Ancien agent de l'université en grande précarité financière – Déjà saisi par la CAF – Revenus insuffisants pour rembourser	Favorable le 2/3/2021

#### SeFCo

Montant remise gracieuse	Compte	Références	Objet	Motif remise gracieuse	Avis agent comptable
762,00	41110000	210003220/2011	Frais de formation SEFCO	Redevable dont la situation financière ne permet pas de payer les frais de formation	Favorable le 2/3/2021

<b>Effectif Statutaire :</b>	36
<b>Membres en exercice :</b>	35

<b>Quorum :</b>	
Membres présents :	28
Membres représentés :	5
<b>Total :</b>	33

Décompte des votes :

<b>Absentions :</b>	--
<b>Votants :</b>	33
<b>Blancs ou nuls :</b>	--

<b>Suffrages exprimés :</b>	33
<b>Pour :</b>	33
<b>Contre :</b>	--

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 3 mai 2021

**Le Président de l'Université**



**Éric BLOND**

Présidente CAc	x	DGS	x	Rectorat	x
VPCA	x	DRH	x	SAJ	x
VPCR	x	DAF	x		
VPCFVU	x	Agent Comptable	x		
VP délégué aux « Moyens »	x				